



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Secrétaire : Germain DUTON
Date de convocation : 20 septembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 42
Nombre de procurations : 06

Extrait n°CC-09-2021-171

Objet : Désignation d'un délégué suppléant au sein de la Société d'Économie Mixte Energie Martinique.

ETAIENT PRESENTS :

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Lucien SAINT-JEAN-THERESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Kristelle RISAL, Stéphane LORDELOT, Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGE, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Laura LITADIER épouse VILLET, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZEROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.
Arrivés en cours de séance : Gilbert COUTURIER, Olivier JEAN-DENIS, Félix ISMAIN, Christian RAPHA.

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joelle Christine LINORD à Maryse ALSIF, Sylvie PALCY à Jonathan THABAR, Saint-Yves RANGOM à Joseph PERASTE, Justin PAMPFILE à Olivier JEAN-DENIS.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Sylvie PALCY, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Jenny DULYS-PETIT, Danielle ABBOTT épouse NOMEL, Joël Christine LINORD, Jiovanny WILLIAM, Chantal MAIGNAN, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démission de Madame Séverine TERMON par courrier du 7 juillet 2021 ;

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de Madame Séverine TERMON en sa qualité de membre suppléant au sein de la Société d'Économie Mixte Energie Martinique ;

Considérant que les membres sont donc élus au scrutin secret à trois tours. Le scrutin a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaire ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Considérant la candidature de Madame Fabienne LABRANCHE-GROUGI ;

Considérant qu'une seule candidature est présentée ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

De proclamer le Conseiller Communautaire élu au sein du de la Société d'Économie Mixte Energie Martinique comme suit :

Suppléante :

Fabienne LABRANCHE-GROUGI

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière de La Trinité, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 48

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 13 Octobre 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

